

AFFAIRE N° 20 -/ Demande de bourse en faveur de Jeanne SAUTRON, formulée par
Mme CLAIRETEAU Constant.

LE MEDECIN : Les renseignements recueillis sont bons. Il s'agit de la petite-fille
de Mme CLAIRETEAU, qui est entièrement à sa charge depuis la mort de ses parents.

Vu
M. Benoit le 10 novembre 1962
Le D^r J. J. J.
Signé: Ferreol Gaudier

Adopté à l'unanimité.

X X
X X